

Voyage à ROME

Du dimanche 14 au dimanche 21 septembre 2025

A l'initiative de l'Association
des Amis de Saint Yves des Bretons à Rome
A l'occasion de l'année jubilaire 2025

« Jubilé de ceux qui promeuvent et défendent la Justice »
Samedi 20 septembre 2025



Avec la participation de monseigneur Denis MOUTEL,
évêque de Saint Brieuc et Tréguier

Jour 1 : Dimanche 14 septembre 2025 : BREST / ROME

Déjeuner libre dans l'avion

Envol de Brest à destination de **Rome**.

- **15h45** : Convocation à Brest (compagnie aérienne Volotea)
- **17h45** : vol Brest - Rome
- **20h15** : Arrivée à Rome Fuminicino et récupération des bagages.

Transfert en autocar vers **Rome**.

Installation à l'hébergement, dîner en groupe dans un restaurant entre les deux hôtels et nuit à Rome. Hôtel Monte Cenci (Via Beatrice Cenci, 10.00186, Roma) et hôtel Nazionale (Piazza di Monte Citorio, 131. 00186 Roma)

Jour 2 : Lundi 15 septembre – ROME

Découverte de l'Eglise saint Claude et Saint André des FRANCS-COMTOIS. Ayant fait l'objet d'un accord bilatéral entre la France et le Saint-Siège, elle fait partie des Pieux Établissements de la France à Rome et Lorette et est à ce titre placée sous la tutelle de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège

Puis nous nous dirigerons vers le Panthéon, remarquable exemple de la réutilisation d'un édifice païen dédié à l'ensemble des dieux (Mars et Vénus en particulier) en tant qu'édifice chrétien (en 608, l'empereur byzantin Foca et le pape Boniface IV le transformèrent en une église vouée à Sainte-Marie-aux-Martyrs). En 1870, il devient le sanctuaire des Rois d'Italie. Il abrite aussi la tombe de Raphaël, célèbre artiste de la Renaissance. (Visite extérieure)

En passant devant l'Académie ecclésiastique (Ecole des Nonces, les Ambassadeurs du Pape) et le Séminaire français de Rome, qui forme des séminaristes français dans les universités romaines, nous nous dirigerons vers l'église Saint-Louis des Français, dédiée à la Vierge Marie, à saint Denis l'Aréopagite et à saint Louis roi de France, premier lieu de rassemblement de la communauté catholique francophone locale. La paroisse accueille une communauté de prêtres, étudiant dans les universités pontificales ou travaillant au Vatican. Sa belle façade, le chatoiement de ses dorures et de ses marbres, ne font pas oublier ce qui y attire en premier pèlerins et visiteurs : les trois tableaux majeurs du Caravage dans la chapelle consacrée à saint Matthieu. Visite de l'église Saint-Louis-des-Français.

Déjeuner en groupe.

Début d'après-midi :

Visite de l'église saint Nicolas des Lorrains puis visite de l'église saint Yves des Bretons.

Promenade en soirée pour ceux qui le souhaitent sur la Place Navone [avec la belle fontaine des Quatre-Fleuves (Danube, Gange, Nil, Rio de la Plata), l'église Sant Agnese in Agone et l'obélisque de 16m provenant du cirque de Maxence, vers la Via Appia] et sur la Place Farnese, siège du Palais Farnese, un des plus beaux palais du XVII^e s., Ambassade de France en Italie.

Retour à pied à l'hébergement.

Dîner libre

Nuit à l'hébergement.

Jour 3 : Mardi 16 septembre 2025 – ROME

Pour information : temps moyen, à pied, entre l'hébergement et le Capitole

Hôtel Nazionale : 18 minutes environ

Hôtel Monte Cenci : 15 minutes environ

Le matin, nous nous dirigerons vers la colline du Capitole, pour avoir une vue extérieure du Forum romain et du Colisée. Le Capitole n'est pas la plus haute ni la plus large des 7 collines de Rome, mais c'est ce lieu escarpé que les Romains ont choisi pour y dresser le sanctuaire de leur dieu suprême, Jupiter. Et en faire, par la même occasion, le coeur de tous leurs rituels politiques et religieux.

Nous pourrons aller à pied jusqu'au Colisée pour une visite externe (amphithéâtre Flavien, L : 188m, l : 156m). Inauguré sous Titus (en 80), sa construction avait commencé sous Vespasien (70-72). Il a été utilisé jusqu'au VIe s. Il était utilisé pour les combats de gladiateurs, les chasses d'animaux sauvages, et les condamnés à mort, parmi lesquels des chrétiens, étaient livrés aux bêtes. Le cirque pouvait contenir entre 50.000 et 80.000 personnes.

Déjeuner en groupe

*Nous nous rendrons à la **Basilique Saint Clément**, dédiée au pape Clément Ier. Elle se situe dans la vallée entre les collines de l'Esquilin et du Celio, sur le chemin entre le Colisée et le Latran. Cette église inférieure est d'un intérêt considérable en raison de ses fresques, qui sont parmi les plus grandes collections de peintures murales paléochrétiennes. Visite de la crypte.*

*Puis, nous nous rendrons à la **Basilique Saint- Jean de Latran** (10 min à pied), cathédrale du Pape, pour vivre notre démarche jubilaire (Passage de la Porte Sainte). Pendant un millénaire, de la paix de l'Église au IVe s. à l'exil d'Avignon au XIVe s. , ce domaine fut la résidence des Papes. En 2024, nous avons fêté le 1700e anniversaire de la consécration de la Cathédrale de Rome, appelée « Mère et Tête de toutes les églises de la ville et du Monde ». On y trouve la cathèdre, chaire épiscopale du successeur de Pierre. C'est là aussi, dans le baptistère tout proche, qu'étaient baptisés durant la nuit pascale les catéchumènes dès les premiers temps de l'Église. Visite de la Basilique Saint-Jean de Latran.*

Transfert en autocar vers Saint Louis des Français

A partir de 17h30 : 1^{ère} conférence

Dîner libre et nuit à l'hébergement.

Jour 4 Mercredi 17 septembre- ROME

Très tôt le matin, nous nous rendrons au Vatican pour une messe « ad caput » à 8h15, rendez-vous place Saint Pierre à 7h15. (20 minutes à pied, lignes de bus urbain)

Ensuite, nous assisterons à l'Audience générale avec le Saint-Père.

Découverte des jardins du Vatican et des tribunaux du Vatican (sous réserve).

Déjeuner en groupe.

*L'après-midi, transfert en autocar (prévoir 1 heure) vers le Mémorial construit en l'honneur des martyrs du XXe et XXIe siècle qui a été inauguré dans la **basilique de San Bartolomeo all 'Isola, sur l'île Tibérine**. Cette église, consacrée à la mémoire des martyrs contemporains depuis le Jubilé de l'An 2000, a ouvert ce nouvel espace pour présenter les nombreux témoignages de chrétiens morts à cause de leur foi.*

En fin d'après-midi, rencontre avec les membres de la communauté Sant 'Egidio, engagée inséparablement dans l'adoration du Christ et le service des pauvres, dans l'unité des chrétiens et la paix dans le Monde.

Visite de l'église Santa Maria du Trastevere

Dîner libre dans un restaurant du quartier du Trastevere.

Retour en autocar à l'hébergement

Nuit à l'hébergement.

Jour 5 : Jeudi 18 septembre – ROME

Pour information, temps moyen à pied, depuis l'hébergement vers Sainte Pudentienne :

Hôtel Nazionale : 27 minutes

Hôtel Monte Cenci : 35 minutes

*Le matin, dès l'ouverture, nous visiterons **Sainte Pudentienne**, l'une des plus anciennes églises de Rome. Sainte Pudentienne aurait été la sœur de Sainte Praxède. A l'endroit où fut bâtie cette église, son père le sénateur Pudente aurait offert l'hospitalité à Saint Pierre lors de son arrivée à Rome (ouverte de 09H00 à 11H30).*

Puis, à partir de 10h30, nous nous rendrons à la **Basilique Sainte Praxède**, qui possède le plus bel ensemble de mosaïques du IXème siècle à Rome. Elle a été édifiée par Pascal 1er au IXème siècle, sur un ancien lieu de prière (ouverte de 10H00 à 12H00).

Enfin, visite et démarche jubilaire (passage de la Porte Sainte) à la **Basilique Sainte-Marie Majeure**, une des quatre basiliques majeures. **Montée sur la terrasse de Sainte Marie Majeure.**

Déjeuner en groupe.

*Nous poursuivrons alors notre chemin vers l'**église de la Trinité des Monts**, en passant à côté de la Villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome depuis 1666, sous l'impulsion de Colbert et du Bernin.*

*L'**église de la Trinité des Monts**, édifiée dès le début du XVI^e s. et dont l'accueil et l'animation spirituelle sont confiés à la communauté de l'Emmanuel, est une des cinq églises romaines appartenant à la France. La visite des lieux permet de découvrir le merveilleux réfectoire des Minimes dont la décoration a été réalisée par Andrea Pozzo (1642-1709).*

Nous rejoindrons Saint Louis des Français (17 minutes à pied ou ligne de bus urbain) pour une 2^{ème} conférence à 17h30.

Dîner libre et retour vers les hôtels.

Nuit à Rome.

Jour 6 : Vendredi 19 septembre 2025

- 10h15 : visite de la « **Domus Aurea** », (parcours didacticiel en réalité virtuelle inclus).
 - *Après un grand incendie en l'an 64, Néron fit construire à Rome l'immense complexe de la Domus Aurea (« Maison dorée »). Des rumeurs coururent que Néron aurait lui-même déclenché l'incendie pour créer de l'espace pour son palais. Avec son marbre, son ivoire et ses murs en feuilles d'or, ce complexe de 80 hectares et plus de 150 salles constituait à l'époque le palais le plus spectaculaire et le plus onéreux de Rome. Depuis le Forum Romain, le palais disposait d'une entrée impressionnante avec des colonnades et en son temps une statue de Néron lui-même d'une hauteur de 35 mètres. En 68, Néron se suicida, ainsi il n'a jamais eu la chance de voir l'achèvement du palais. Son successeur Othon s'est occupé de terminer la construction. Néron n'était pas très populaire auprès du peuple. Les empereurs suivants ont en partie démolie la Domus Aurea pour effacer la mémoire de Néron et ils y ont construit d'autres édifices, comme les thermes de Trajan. Autour du palais se trouvaient de grands jardins et un lac artificiel : à l'emplacement du lac a plus tard été construit le Colisée. Autour du 15ème siècle, des recherches d'anciennes œuvres d'art furent entreprises, au cours desquelles fut découverte la célèbre sculpture 'Le groupe du Laocoon', que l'on trouve dans les Musées du Vatican.*
 - *Déjeuner en groupe.*
 - *Après-midi : Visite des locaux de Radio Vatican. (trajet en bus)*
 - *Visite du palais de la Chancellerie (à proximité de la place Navone)*
- Le palais de la chancellerie abrite les tribunaux du Saint Siège. Ces organes de justice sont au nombre de 3
- o Le tribunal de la Rote Romaine joue ordinairement le rôle d'instance supérieure d'appel des tribunaux ecclésiastiques du monde entier (notamment pour les procédures de nullité de mariages) et veille à l'unité de la jurisprudence des ces mêmes tribunaux pour ses propres sentences.
 - o Le Tribunal supérieur de la Signature Apostolique remplit une triple mission : de juridiction de cassation contre les sentences de la Rote Romaine, de Tribunal administratif pour le Saint Siège ainsi que d'organe de contrôle exerçant une mission de vigilance sur la bonne administration de la justice dans les divers tribunaux ecclésiastiques.
 - o La Pénitencerie Apostolique a compétence pour tout ce qui concerne le for interne.
- Temps libre

Dîner libre et nuit à l'hébergement.

JOURNÉE DU JUBILÉ DE CEUX QUI PROMEUVENT ET DEFENDENT LA JUSTICE

- **9h00-11h30** : Pèlerinage à la Porte Sainte de la basilique Saint Pierre, avec la possibilité de vivre le Sacrement de la Réconciliation.

- **12h00** : Catéchèse du Saint Père

Déjeuner en groupe.

- **16h00** : Rendez-vous à l'église Saint Yves des Bretons

- Procession vers l'église Saint Louis des Français

- **17h00** : messe à l'église Saint Louis des Français

- Procession vers Saint Yves de la Sagesse

- **18h30** : « Disputatio » : « Existe-t-il une guerre juste ? » : dans la cour d'Honneur (2 avocats du barreau de Paris, 2 avocats romains, traduction assurée).

- Soirée festive sur place

Retour dans les hébergements

Dernier jour à Rome

Le matin, après avoir libéré nos chambres d'hôtel, nous partirons en autocar vers la Basilique Saint Paul hors les Murs. Saint Paul, l'apôtre de l'espérance. Nous irons nous recueillir dans la **Basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs**, où, selon la tradition, l'Apôtre des Nations a été enterré. Simple chapelle, convertie en basilique en 324, les empereurs Théodore et Honorius en feront, à la fin du même siècle, l'édifice chrétien le plus vaste au monde avant la construction de la nouvelle basilique Saint-Pierre.

Possibilité de participer à une célébration eucharistique

Déjeuner en groupe.

Puis nous nous rendrons à l'**abbaye de Tre-Fontaine**. Elle abrite aujourd'hui encore une communauté de moines. D'après une tradition du Vème siècle, c'est aux Aquae salviae, sur la via Laurentina, qu'aurait été décapité l'apôtre Paul. Selon la légende, sa tête aurait rebondi trois fois sur le sol, et à chacun de ces trois emplacements une source aurait miraculeusement jailli : d'où le nom de « Trois-Fontaines »

18h00 : transfert vers l'aéroport

18h55 : convocation à l'aéroport de Rome

Dîner libre après les contrôles de sécurité

20h55 : envol de Rome destination de Brest

23h30 : arrivée à l'aéroport de Brest

Récupération des bagages

Les messes et les rencontres sont sous réserve de disponibilité des lieux et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à modifications. Cependant l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

PRIX par personne :

Base 25 personnes : 2 645 € - Base 35 personnes : 2 548€ - Base 40 personnes : 2 464 €

Ce prix comprend :

- Le transport aérien, avec la compagnie aérienne Volotea, Brest / Rome Fiumicino / Brest,
- Les taxes d'aéroport et de sécurité en vigueur au 13 décembre 2024,
- Le transport en autocar de 50 places à Rome, comme mentionné dans le programme, ainsi que les frais de permis de circulation dans Rome en vigueur le 13 décembre 2024 et selon le programme,
- L'hébergement en deux hôtels centraux 4 étoiles,
- La taxe de séjour à Rome en vigueur le 13 décembre 2024,
- La demi-pension du diner du premier jour au déjeuner du dernier jour,
- La mise à disposition d'audiophones pour toute la durée du pèlerinage,
- Le droit d'utilisation des audiophones à la Basilique Saint Pierre et à la Basilique Sainte Marie Majeure,
- L'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE ASSISTANCE avec extension Covid-19,
- Un livre guide Rome "spécial Jubilé", un chèche et des étiquettes bagages

Ces prix ne comprennent pas :

- Les services de guides francophones professionnels (**en supplément 300 € la demi-journée**),
- Les dîners libres au restaurant,
- les boissons (autres que l'eau en carafe au cours des repas),
- les offrandes pour les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,
- toutes les dépenses à caractère personnel et autres prestations non mentionnées dans « ce prix comprend ».

Calcul du prix :

Ces estimations ont été calculées selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) et sanitaires connues en date du 13 décembre 2024.

Le prix sera validé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...) et les réservations définitives

RENCONTRE PRÉPARATOIRE :

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est important que nous nous rencontrions avant de partir.

Rendez-vous le 10 septembre 2025, à 18h00, à la Maison Saint Yves de Saint Brieuc, possibilité de participer en visio-conférence.

FORMALITÉ

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

VOTRE VALISE :

Vous avez droit chacun à **20 kg** de bagages par personne en soute et un bagage de **10 kg** en cabine.

CONSEILS :

Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et **de votre passeport en cours de validité**.

Etre en condition physique suffisante pour rester debout de façon prolongée, marcher pour accéder aux sites et supporter les trajets en autocar.

ANNULATION

1. LE SERVICE GARANTIE ANNULATION, offert par BIPEL

a- Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?

Pour toute annulation liée à un problème de **santé** (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre **cas de force majeure**, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de **95€** de frais d'inscription par personne, de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation

b- Quels sont les événements générateurs du service « Garantie Annulation » ?

La garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessous, à l'exclusion de tout autre.

• Problème de santé

En cas de maladie (réelle et sérieuse, y compris en cas de contraction d'une épidémie ou pandémie dans les 30 jours précédent le départ), accident ou décès :

- De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

• Refus d'embarquement

Suite à une prise de température du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, à son arrivée à l'aéroport de départ. Attention, les frais de retour au domicile restent à la charge du pèlerin.

• Evènement aléatoire ou cas de force majeure

Evènement aléatoire quel qu'il soit constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour. Par évènement aléatoire, on entend toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de la volonté du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, justifiant l'annulation du voyage (exemple en cas d'incendie ou de dégâts des eaux...). L'évènement aléatoire doit avoir un lien de causalité direct avec l'impossibilité de partir et obligeant ainsi la personne à rester sur place.

Les évènements ci-après, sans que cette liste soit limitative, sont assimilés à des cas de force majeure :

En cas d'émeute, d'attentat ou d'un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie vous est acquise en cas d'émeute, d'attentat ou d'acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- L'évènement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour.
- Le ministère des Affaires étrangères déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour.
- L'impossibilité pour l'organisme ou l'intermédiaire habilité de votre voyage de vous proposer un autre lieu de destination ou de séjour de substitution.
- La date de votre départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'évènement.
- Aucun évènement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédent la réservation de votre forfait.

c- Exclusion de la Garantie d'Annulation

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus au paragraphe a- et b-, à l'exclusion de tout autre.

En outre, la garantie annulation exclut la **non-présentation du voyageur** aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, la **non-présentation des documents indispensables au séjour** (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait son embarquement. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédent le départ du passeport ou de la carte d'identité.

D'autres part, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

2. LES PRIX :

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

Fluctuation des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports, - et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

3. RESPONSABILITÉS :

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

4. RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE :

Pour raisons politiques, militaires, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

- avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts,
- au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

5. FAITS DE GRÈVES :

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

6. AUTRES CONDITIONS :

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.